

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement  
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 22067 du 22 novembre 2013 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2013 de sous-officiers de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française**

NOR : INTJ1319128S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 4 août 2010 fixant pour la gendarmerie nationale la composition et l'organisation de la commission prévue à l'article L. 4136-3 du code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 20 février 2013 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 51852 du 12 juillet 2013 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2013;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 20 septembre 2013,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le tableau d'avancement pour l'année 2013 des sous-officiers de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française est arrêté ainsi qu'il suit:

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie:*

Pour le grade de major de réserve: *néant*.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve:

Audoux, Philippe                      Nigend : 250 201

Bernis, Jean-Frédéric                Nigend : 140 505

Roux, Pierrick                         Nigend : 128 458

Pour le grade d'adjudant de réserve: *néant*.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: *néant*.

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale: néant.*

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2013.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la gendarmerie outre-mer,  
S. CAILLET*